

Guide sur la

Lutte contre le blanchiment des capitaux

Ce guide a pour objet d'expliquer en quoi consiste le blanchiment des capitaux et la raison pour laquelle nous sommes tenus de réunir des informations sur l'identité de nos clients et sur l'origine des paiements.

En quoi consiste le blanchiment des capitaux ?

En termes simples, le blanchiment des capitaux est un processus par lequel des délinquants tentent de cacher l'origine et la propriété véritables du produit d'activités criminelles telles que le financement du terrorisme, le trafic de drogue et l'évasion fiscale. Lorsque ces délinquants parviennent à leurs fins, les capitaux concernés peuvent perdre leur nature illégale et paraître légitimes. Le terme « blanchiment » provient du fait qu'il est courant de décrire le produit d'activités criminelles comme de « l'argent sale ».

Les terroristes ont recours à un large éventail de méthodes pour transférer leurs capitaux au sein des entreprises et entre celles-ci. Pour ces raisons, la législation nous impose de recueillir des informations sur nos clients afin de vérifier la légitimité de leurs transactions.

Nous sommes conscients que les contrôles que nous devons exercer peuvent constituer une source d'embarras et de gêne pour certains de nos clients, un peu comme les contrôles de sécurité des aéroports. Toutefois, il est important de garder à l'esprit que ces contrôles sont motivés par le désir d'empêcher le financement du terrorisme et le blanchiment du produit des activités criminelles qui font chaque jour des victimes dans le monde dans lequel nous vivons. Le blanchiment des capitaux est un problème de dimension internationale et les gouvernements du monde entier ont pris ces dernières années d'importantes mesures pour le résoudre.

Il convient de souligner que le fait qu'un établissement financier vous demande de fournir documents et informations relatifs à la lutte contre le blanchiment des capitaux ne signifie pas que cet

établissement porte un jugement sur votre probité ; il agit simplement dans le cadre des procédures obligatoires en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme.

Quelles sont les dispositions législatives en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux ?

Le droit irlandais nous impose de vérifier l'identité de l'ensemble de nos clients et celle de leurs propriétaires effectifs.

Cette procédure de vérification est connue sous le nom de « connaissance du client » (Know Your Customer) et prend la forme de mesures de vigilance à l'égard de la clientèle qui doivent être prises en cas de conclusion d'une relation d'affaires ou lorsqu'est entamée une transaction avec un client.

Identification des clients

Nous sommes tenus d'obtenir et de vérifier les informations suivantes :

- S'il s'agit d'une personne physique : photo d'identité, nom et prénom(s), date de naissance et adresse du domicile actuel
- Dans les autres cas : statuts de la personne morale, activité, propriétaire de plein droit et structures de gestion

Identification des propriétaires effectifs

Nous sommes tenus d'obtenir et de vérifier les informations sur l'identité de tout propriétaire effectif.

Nature de la relation d'affaires

Nous sommes tenus d'obtenir des informations sur l'objet et la nature envisagée de la relation d'affaires que le client souhaite créer.

Conduite du suivi permanent

Nous sommes également tenus d'assurer un suivi permanent de nos clients afin de veiller à ce que les informations dont nous disposons répondent aux exigences actuelles en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux. Si ces informations ne sont pas satisfaisantes, nous devons obtenir les documents exigés en matière de vigilance requise afin d'actualiser nos dossiers avec effet rétroactif. À mesure que se développe et se renforce la législation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, il peut arriver que de temps à autre, nous ayons besoin de reprendre contact avec nos clients pour leur demander des informations supplémentaires et pour procéder à de nouvelles vérifications.

Pourquoi est-il important d'agir dans le respect de la législation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux ?

Le but de cette législation est de réduire la liberté d'action globale des terroristes ainsi que d'autres activités criminelles afin de contribuer à la protection du système financier. Ne pas appliquer cette législation nous exposerait à de fortes amendes, voire à la liquidation de notre société. Il est important que nous agissions tous ensemble pour appliquer la loi.

Tous les documents et informations relatifs à la lutte contre le blanchiment des capitaux que vous nous communiquerez seront traités avec toute la confidentialité requise et ne seront divulgués à aucun tiers indépendant sans l'accord préalable du souscripteur, sauf dans les cas où nous y serons obligés en vertu du droit. Si vous avez des questions, veuillez prendre contact avec votre conseiller financier qui pourra y répondre.

Adresse postale : SEB Life International, Bloodstone Building, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande.
Standard : +353 1 487 07 00, Fax : +353 1 487 07 04, Courrier électronique : sales@seb.ie

SEB Life International Assurance Company Designated Activity Company opérant sous le nom de SEB Life International, est réglementée par la Banque centrale d'Irlande. Siège social: SEB Life International, Bloodstone Building, Riverside IV, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande. Immatriculée en République d'Irlande sous le numéro 218391. Les résultats antérieurs ne constituent pas nécessairement une garantie de résultats futurs. La valeur de votre investissement peut augmenter comme elle peut diminuer. Les informations ci-dessus étaient exactes en avril 2016 mais sont susceptibles d'être modifiées.